

555

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 41 B Route d'Harcourt – 14123 Fleury sur Orne
En cours de constitution
(la « **Société** »)

**NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT
PAR L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an 2023,
Le 23 août 2023,

LE SOUSSIGNE :

- **ANTAVEDA**, société à responsabilité limitée au capital de 750 000 euros, dont le siège se situe Lieu-dit la Moissonnière, 14680 Bretteville-sur-Laize, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 788 423 663, représentée par son gérant, Monsieur Stéphane Blondeau,

Associé unique et fondateur de la Société (l' « **Associé Fondateur** »),

A pris les décisions suivantes :

- Nomination du premier Président de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION

Nomination du premier Président de la Société

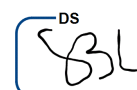
L'Associé Fondateur, décide, de nommer en qualité de premier Président de la Société, pour une durée indéterminée à compter de l'immatriculation de la Société :

- **ANTAVEDA**, société à responsabilité limitée au capital de 750 000 euros, dont le siège se situe Lieu-dit la Moissonnière, 14680 Bretteville-sur-Laize, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 788 423 663, représentée par son gérant, Monsieur Stéphane Blondeau,

La société ANTAVEDA, représentée par Monsieur Stéphane Blondeau déclare accepter les fonctions qui lui seront confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président dirigera et représentera la Société à l'égard des tiers.

A cet effet, le Président sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à l'Associé unique.

DS


DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Fondateur donne tous pouvoirs à M. Stéphane Blondeau pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

- signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- effectuer toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
- à cet effet, signer tous actes et pièces, acquitter tous droits et frais, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire afin de donner à la Société présentement constituée son existence légale en accomplissant toutes autres formalités prescrites par la loi.

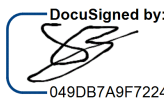
Du seul fait de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, les engagements résultant de ces actes seront repris, rétroactivement, dès leur naissance et de plein droit, par la Société.

* * *

L'Associé Fondateur, convient de signer le présent acte de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

ANTAVEDA¹

Représentée par M. Stéphane Blondeau

DocuSigned by:

049DB7A9F7224A2...

¹ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».